



590 rue Buissonnière - BP 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

**Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
de la Haute-Garonne**

**AVIS D'EXAMEN**

Le Centre de Gestion de la Haute-Garonne organise pour les Centres de Gestion de :  
l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, du Tarn-et-Garonne,  
de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, de la Lozère, des Pyrénées Orientales ;

**Un examen professionnel d'accès au grade  
d'Attaché Principal territorial**

**Conditions d'accès**

L'examen est ouvert aux attachés qui justifient au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché.

Les candidats peuvent présenter l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions ci-dessus.

**Période et modalités d'inscription  
auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne 590 rue Buissonnière – BP 37666 – 31676 LABEGE CEDEX  
[www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)**

**Période d'inscription**

- - **Pré-inscription** sur le site Internet du CDG31 : du 3 janvier au 1<sup>er</sup> février 2012 [www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)
- **Retrait de dossier à l'accueil du CDG 31**: du 3 janvier au 1<sup>er</sup> février 2012 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- **Sur demande écrite transmise par voie postale** : du 3 au 25 janvier 2012 minuit, le cachet de la poste faisant foi. Toute demande de dossier devra être accompagnée d'un courrier et d'une enveloppe (format 21x29,7) libellée aux nom et adresse du candidat, timbrée à 2,40 €.

Nota : les demandes de dossiers parvenues au CDG après la date de clôture des inscriptions ne seront pas traitées quel que soit le motif.

**Date limite de dépôt des dossiers complets**

**9 février 2012** à 17 h à l'accueil du Centre de Gestion ou à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

**1<sup>ère</sup> épreuve : le 17 avril 2012**

**Pièces obligatoires à joindre au dossier**

Outre le formulaire d'inscription dûment complété et signé, les candidats devront obligatoirement joindre :

- l'état des services joint au dossier, signé de l'autorité territoriale ;
- un photocopie de l'arrête de nomination dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché ;
- 3 timbres sans valeur faciale au tarif en vigueur pour des envoies de 20g et 2 timbres à 1€.

**A DEFAUT DE TRANSMISSION DE CES PIECES, LES DOSSIERS SERONT REJETES.**

**Important :**

- les demandes de dossiers par mèl, télécopie ne seront pas satisfaites.
- les demandes de dossiers et les dossiers transmis hors délais précisés ci-dessus ne sont pas acceptés.
- Les dossiers insuffisamment affranchis et taxés ne sont pas acceptés.
- Les dossiers photocopiés ou les captures d'écran ne sont pas acceptés.

Les dossiers doivent être déposés strictement complets (avec état des services, arrêté de nomination dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché) sous peine d'être rejetés.